



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2026

Délibération n° 77-2026

Rapporteur : Dominique OURSEL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026
Publication : 30/09/2026

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Louis CHOAIN, Sara FERAUD, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Simon JARAIE, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Charles SANNAT.

Pouvoirs : Pierre BIBET à Laurence BEATRIX, Valérie DAUDET à Dominique OURSEL, Louis DELMONTE à Thierry JOSSE, Nathalie SAMSON à Simon JARAIE, Christiane AMESLAND à Francis VIEZ

Date de la convocation : jeudi 17 septembre 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

REHABILITATION DE LA CUISINE CENTRALE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Exposé des motifs :

Le projet de réhabilitation totale de la Cuisine Centrale se poursuit conformément au programme établi et aux différentes phases prévues pour sa réalisation. Afin d'assurer le financement de cette opération, un plan de financement prévisionnel a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa délibération n°118-2025 du 17 décembre 2025.

Dans le cadre de la poursuite de l'opération et de la recherche de financements auprès des différents partenaires, il convient aujourd'hui d'actualiser la partie recettes du plan de financement.

Cette actualisation concerne notamment les modalités de financement des phases 2 et 3 en cours, ainsi que l'intégration d'une demande de subvention au titre du programme LEADER, susceptible de contribuer au financement de l'opération.

Les nouveaux plans de financement présentés, ci-dessous, permettent ainsi de mettre à jour les différentes recettes prévisionnelles mobilisables pour ce projet.

Nouveau plan de financement global :

Dépenses		Recettes	
Etudes, AMO et travaux	714 602 €	DETR	214 380 €
		CAF	71 460€
		IBTN Bernay Terres de Normandie	11 042 €

		LEADER	60 000€
		Ville de BERNAY	357 720 €
TOTAL (HT)	714 602 €	TOTAL (HT)	714 602 €

Plan de financement phase 2 et 3 :

Dépenses		Recettes	
Etudes, AMO et travaux	343 000€	DETR	102 900 €
		CAF	26 000 €
		IBTN Bernay Terres de Normandie	11 042 €
		LEADER	60 000€
		Ville de BERNAY	143 058 €
TOTAL (HT)	343 000 €	TOTAL (HT)	343 000 €

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales.
Vu le projet et les plans de financement présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Mickael PEREIRA

Le Maire

Marie-Lyne VAGNER

